

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2021

Présent-e-s

Bureau :	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} vice-président
	UM	Esther	Ve	2 ^e vice-présidente
	CLERC	Tobias	PDC	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BILLET	Isabelle	MCG
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC
	FONTANINI	Marco	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	LÜTHI	Badia	PS
	MAKOLLI	Albion	PLR
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SCANDURRA	Alessandro	PDC
	SEEGER	Pascal	VeL
	SERRANO	Philippe	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	DOURNOW	David	UDC	Président
	GAETANINO	Marco	UDC	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SQUILLACI	Nicola	PDC	

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire (dès 19h)
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG Mouvement des citoyens genevois

PDC Parti démocrate-chrétien

PLR Parti libéral-radical

PS Parti socialiste

UDC Union démocratique du centre

Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

13. Délibération n°2021-28a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'422'194.-** brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2022-2026. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).
14. Délibération n° 2021-29a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).
15. Délibération n° 2021-30a relative à l'ouverture du crédit de **CHF 1'340'000.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).
16. Délibération n° 2021-31a relative aux indemnités allouées en 2022 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).
17. Délibération n° 2021-32a relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).
18. Délibération n° 2021-33a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'225'586.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2022 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).
19. Annonces de projets.
20. Propositions individuelles.
21. Questions.

M. Halimi, président *ad interim*, ouvre la séance à 18h30 en annonçant la reprise de la séance suspendue la veille à 23h05. Il procède aux salutations d'usage et excuse l'absence de Mme Schweizer et de MM. Dournow, Gaetanino et Squillaci ainsi que les arrivées tardives de Mmes Hartmann, Saratsiotis et Tschudi et de M. Bucher.

* * *

13. Délibération n°2021-28a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'422'194.- brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2022-2026. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
14. Délibération n° 2021-29a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
15. Délibération n° 2021-30a relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'340'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
16. Délibération n° 2021-31a relative aux indemnités allouées en 2022 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
17. Délibération n° 2021-32a relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
18. Délibération n° 2021-33a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'225'586.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2022 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).

M. Halimi reprend l'examen des amendements au projet de budget 2022 (le traitement des amendements précédents est mentionné dans le procès-verbal du 16 novembre 2021, ndlr).

Sans revenir sur les événements de la veille au soir, **M. Fabre** souhaiterait que la commission de liaison soit convoquée afin d'évoquer le processus complet du budget, amendements inclus, dans la visée de fixer les règles du jeu dans un règlement écrit commun à tous les groupes. Il a personnellement traversé plusieurs fois ce processus, et il lui semble qu'à chaque fois les choses sont organisées un peu différemment. Il souhaiterait donc que l'on ait un règlement écrit clair et précis et approuvé par l'ensemble des groupes afin que les règles du jeu soient connues de tous.

Il remercie au passage l'administration pour le repas chaud servi la veille au soir, le premier "post-Covid" en une année et demie, ce qui a été très appréciable.

M. Clerc se joint aux remerciements pour ce repas chaud et végétarien, qu'il a également grandement apprécié. S'agissant du traitement des amendements, il souligne que c'est l'une des premières fois que le projet de budget est déficitaire, d'où la difficulté de proposer une solution parfaite. Il agrée la proposition de se réunir pour discuter du processus.

M. Halimi annonce que l'on abordera à présent la suite des amendements. Il passe pour ce faire la parole à Mme Um et M. Clerc pour lecture des amendements restants, et à leurs dépositaires pour les explications idoines.

Amendement n° 6 (PLR). Marché de Meyrin-Village: la fréquentation en semaine du marché de Meyrin-Village n'a jamais trouvé son public et sa conception/son fonctionnement doit être revu. Il s'agit ici de ne pas renouveler l'expérience en 2022 et en tous cas pas avant de disposer d'un concept plus affirmé en mesure de déployer les effets escomptés. Recherche d'économie sur des activités ne présentant pas une valeur ajoutée – fonction 14, nature 31 (diminution de charges de CHF 10'000.-)

M. Makolli précise en préambule que cet amendement concerne le marché de Meyrin-Village et non le marché de Noël. Le groupe PLR propose une recherche d'économies sur des activités qui ne présentent pas une valeur ajoutée importante ou essentielle dans cette période post-Covid. Reprenant le libellé de l'amendement, il signale que la fréquentation en semaine du marché de Meyrin-Village n'a jamais trouvé son public et sa conception/son fonctionnement doit être revu. Il s'agit ici de ne pas renouveler l'expérience en 2022, et en tout cas pas avant de disposer d'un concept plus affirmé en mesure de déployer les effets escomptés.

M. Cornuz demande de préciser s'il s'agit de diminuer de CHF 10'000.- les charges du marché de Meyrin-Village ou des marchés en général –dans ce cas il faudrait préciser sur quel poste exactement – ou de limiter à CHF 10'000.- les moyens alloués à la stratégie des marchés meyrinois.

Le débat est ouvert.

M. Amato partage ce questionnement. Les Verts, et probablement la gauche en général, pensent que cette proposition n'est pas opportune, en particulier parce que le marché de la place des Cinq-Continents ne pourra plus s'y déployer en raison des travaux du Cœur de cité, et qu'il pourrait devoir se replier sur la place de Meyrin-Village par exemple.

M. Grognuz précise que la rubrique visée est celle des "Honoraires stratégiques", que le PLR souhaite diminuer de CHF 10'000.- et ramener à zéro, comme cité dans le rapport.

M. Cornuz remercie de ces explications. Il rejoint le PLR sur le fait qu'il faut trouver une stratégie optimale pour les marchés de la commune, compte tenu notamment de l'impossibilité pour le marché de la cité de poursuivre ses activités sur la place des Cinq-Continents durant le chantier du Cœur de cité. De son point de vue, réduire les honoraires comme demandé enverrait un mauvais signal et supprimerait les moyens de réfléchir sur une nouvelle stratégie économique relative aux marchés. Cette réflexion demande en effet des compétences externes à l'administration. Il fait remarquer que les autres postes liés à Meyrin-Village ont été ramenés à zéro.

M. Seeger regretterait beaucoup que l'on ne puisse plus acheter des produits locaux sur le marché de Meyrin-Village comme il a encore fait ce soir. Il défend plutôt la recherche pour ce marché d'un nouveau souffle qui devrait arriver selon lui par un assouplissement des conditions actuelles qui est étouffent beaucoup les ambitions des marchands. Le PDC-VL est défavorable à cet amendement, qui

vient dans un contexte de lutte contre le tourisme d'achat qui va s'intensifier avec l'arrivée d'OPEN, futur grand centre commercial en France voisine.

M. Fabre abonde dans le sens de MM. Cornuz et Seeger. Même si ce marché n'a pas forcément toujours trouvé son public, on vit une période difficile pour les marchés extérieurs, et il est très important de réfléchir à une stratégie correcte pour revitaliser l'ensemble de ces marchés. Dans ce cadre, il faudra bien trouver une solution de remplacement à la place des Cinq-Continents. Il demande de localiser cette ligne dans le classeur du budget. **M. Tremblet** répond qu'elle se trouve en p. 137. **M. Fabre** précise que le parti socialiste rejettera cet amendement.

M. Serrano, pour couper court au suspense, annonce que le groupe PLR retire son amendement. Le groupe n'avait en effet pas compris que cette ligne servirait à réfléchir à la relocalisation du marché des Cinq-Continents.

Amendement n° 7 (PLR). La commune de Meyrin publie de manière disproportionnée des annonces d'emploi dans les médias. La digitalisation et le recours à d'autres canaux doit être privilégiés. Le faible nombre de postes recrutés à l'externe doit permettre de réduire l'enveloppe allouée pour 2022 – fonction 02, nature 30 (diminution de charges de CHF 50'000.-)

M. Grognuz explique que le groupe PLR, comme déjà annoncé lors de l'examen des comptes, reste abasourdi devant les sommes dépensées pour la promotion des offres d'emploi dans la presse. Il montre à l'assemblée une annonce imprimée dans un journal pour le recrutement d'une travailleuse sociale, qui prend à son avis une place disproportionnée dans la page où elle apparaît. Il s'interroge notamment sur la répétition de certaines informations générales d'une annonce à l'autre, et demande s'il n'est pas possible de rationaliser la parution de ces annonces. La même réflexion vaut pour les mandats aux agences de placement, dont les prestations de recrutement pourraient selon lui tout à fait être exécutées à l'interne.

Le débat est ouvert.

M. Fabre estime que ces annonces sont nécessaires. On aura beau avoir le meilleur service des ressources humaines du monde, une recherche d'emploi ne peut se passer d'annonces. Le groupe socialiste refusera l'amendement.

M. Seeger demande si cela concerne seulement la presse écrite ou aussi les réseaux sociaux. **Mme Leuenberger** répond que cela inclut en effet les annonces sur les réseaux sociaux, professionnels notamment. Cette ligne concerne aussi divers processus réalisés par les agences de recrutement, comme les *assessments*. La ligne actuelle de CHF 100'000.- couvre donc divers processus liés au recrutement.

M. Serrano croit qu'il faut être réaliste : dans notre ère numérique, les plus grands employeurs ne publient plus dans la presse écrite mais dans les réseaux sociaux professionnels. C'est un choix, et pour la Commune c'est une bonne occasion de faire des économies, car les annonces écrites coûtent une fortune. Pour

information, un *assessment* coûte en moyenne CHF 12'000.- pour un cadre moyen, et ce type de recrutement n'est pas courant.

M. Tremblet rappelle qu'environ 25-30 personnes sont recrutées par la Commune chaque année et signale que ce montant a déjà été tiré vers le bas par rapport au réel 2020.

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 16 non, 9 oui et 4 abstentions.

Amendement n° 8 (PLR). Avec l'avancement de la digitalisation, la consommation de matériel de bureau sera réduite ou doit être prise comme mesure permettant la réduction des charges en 2021. Recherche d'économie sur des activités ne présentant pas une valeur ajoutée (page 41 classeur) – fonction 02, nature 31 (réduction de charges de CHF 10'000.-)

M. Lorentz explique qu'avec l'avancement de la digitalisation, on utilise moins de crayon et de papier. Le PLR pense que l'on peut en général aussi faire un effort d'économie sur ce type de consommables.

M. Fabre se sent "un poil sarcastique" devant les listes d'amendements proposés par le PLR et imprimées sur papier. Plus sérieusement, le groupe socialiste souhaite que l'administration dispose des moyens nécessaires pour effectuer son travail dans de bonnes conditions. Il refusera donc cet amendement.

M. Amato indique que les Verts sont également opposés à cet amendement. Il rappelle que l'administration a recruté une chargée du développement durable, et que les effets de cet engagement se font déjà sentir. Les impressions et le nombre d'imprimantes individuelles ont notamment beaucoup diminué. La numérisation se met en place graduellement. Il faut du temps à un mastodonte comme l'administration communale pour intégrer un changement de cette importance. Il demande de noter que le classeur d'environ 600 pages distribué pour l'examen du budget ou des comptes n'est plus imprimé par défaut mais seulement sur demande. Il a donc confiance que l'administration ne dépensera pas tout le budget dédié.

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 19 non et 11 oui.

Amendement n° 9 (PLR). Avec l'avancement de la digitalisation, la consommation de matériel de bureau sera réduite ou doit être prise comme mesure permettant la réduction des charges en 2021. Le télétravail devant se pérenniser dans le futur, à tout le moins dans un ordre de 20 à 25% les outils de copie seront nettement moins utilisés. Les mopieurs sont les seuls outils de reproduction à valeur ajoutée. Les imprimantes individuelles doivent être l'exception. Recherche d'économie sur des activités ne présentant pas une valeur ajoutée (page 51 classeur) – fonction 02, nature 31 (réduction de charges de CHF 34'000.-)

M. Makolli explique que cet amendement concerne principalement des économies qui pourrait être réalisées sur les logiciels utilisés par l'administration communale, notamment les logiciels de vidéoconférence.

Le débat est ouvert.

M. Amato est surpris de cet argumentaire qui ne correspond pas au libellé de l'amendement. Il suggère de convoquer une commission pour détailler les frais de licences dûs au service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG), par exemple, des frais qui surprennent les Verts chaque année. Il souhaiterait passer par ce processus plutôt que supprimer arbitrairement le montant proposé par le groupe PLR.

M. Makolli trouve que rationaliser les coûts de logiciel est une bonne idée. Mais il ne comprend pas d'où sort le montant proposé.

M. Serrano souhaite clarifier les choses avant que les questions identiques ne se répète : le PLR a fait son devoir et a été cherché des économies de manière sérieuse et intellectuellement aboutie à l'issue d'un raisonnement complexe. Il demande que l'on ne mette pas en doute la probité de son groupe. C'est une démarche politique générale de réduction des coûts qu'il propose, dans une optique de réduction de la dette.

M. Fabre précise que c'est le déficit, et non la dette que l'on cherche à réduire. Il rappelle que la regrettée Mme Bovin, cheffe du service des ressources humaines, avait souligné le "niveau zéro" d'informatisation des ressources humaines. Alors, c'est en informatisant dans les processus que l'on pourra économiser sur les ressources humaines. Proposer une baisse arbitraire du budget sans préciser quelles prestations seront supprimées lui apparaît inopportun. Quant à proposer une nouvelle séance de commission sur le sujet, il rappelle que de nombreuses séances ont déjà été organisées. Il fait aussi part de son étonnement sur la coupe proposée de CHF 34'000.- alors que le document distribué par le PLR indique CHF 10'000.-. Le groupe socialiste refusera cet amendement.

Cet **amendement** est mis aux voix et refusé par 20 non et 7 oui.

Amendement n° 10 (PLR). Les finances de la Commune sont très déficitaires et le versement de l'indemnité annuité automatique doit être suspendu en 2022. Contribution de l'administration à l'effort collectif – fonction xxx, nature 30 (réduction de charges de CHF 230'000.-)

M. Pierre Bocard précise que dans la vision d'une recherche d'économie, son groupe propose non pas une suppression mais une suspension des annuités jusqu'à des temps meilleurs. Le groupe PLR estime que le Conseil administratif aurait pu chercher de vraies économies. Cette proposition choquera peut-être, mais elle a le mérite de montrer combien les annuités coûtent, un montant qu'il a d'ailleurs toujours été difficile d'obtenir. Cet amendement ne sera certainement pas accepté ce soir mais à l'avenir si l'on devait en arriver là, on pourrait envisager de différencier un traitement entre les salaires confortables et les plus modestes. Le groupe PLR a conscience que personne n'ose aborder le sujet des annuités.

M. Cornuz souhaite avant le débat citer la loi sur l'administration des communes (LAC), qui fixe que c'est le Conseil administratif et non le Conseil municipal qui décide des annuités. Il rappelle aussi que suite à un recours, une initiative de suppression des annuités présentée devant le Grand Conseil il y a cinq ans a fini devant les tribunaux et abouti sur un remboursement de 400 millions dans tout le Grand Etat. M. Cornuz signale aussi que le Conseil administratif a considéré puis

abandonné cette option dans le cadre du processus interne de ce budget 2022 qu'il souhaite anticyclique. Il ne s'agit donc pas d'un sujet tabou.

Le débat est ouvert.

Mme Hartmann se demande s'il est bien utile de débattre d'une proposition illégale. Elle précise au passage que le sujet n'est pas tabou dans le groupe des Verts, qui considère néanmoins que la coupe linéaire proposée est peu recevable. Il faut aussi s'interroger sur le signal qui serait lancé aux employés qui ont fait face à la crise de manière professionnelle et dévouée. Maintenir les annuités est certainement un signe de gratitude au regard de leurs efforts importants.

M. Lorentz précise que l'amendement porte sur une demi-annuité, et rappelle que les employés de l'administration communale ont été payés à 100% et non pas 80% comme beaucoup d'autres collaborateurs du secteur privé. Il rappelle aussi que ce n'était pas le Grand Conseil mais le Conseil d'Etat qui avait passé un accord avec les syndicats, en contradiction à la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC) que seul le Grand Conseil peut modifier. Il ne voit pas d'illégalité dans la proposition du groupe PLR.

Revenant sur les propos de M. Pierre Boccard, **M. Fabre** indique que la Commune a un déficit conjoncturel et non structurel. Or, la conjoncture finira bien par s'améliorer. Il sait de son expérience plus ou moins bienveillante auprès de l'Aéroport international de Genève (AIG) comment trouver des millions d'économie, et juge que la présente proposition n'est pas une bonne idée. Il faut s'attaquer aux choses qui sont véritablement coûteuses et les coûts de personnel sont une ligne rouge à ne pas franchir.

M. Serrano admet que le PLR s'est certainement trompé l'an passé lorsqu'il projetait que la crise Covid s'éterniserait. On a aujourd'hui un trou de 6 millions dans le budget, et il faut le combler. Encore une fois, l'annuité ne serait pas supprimée mais gelée par cet amendement: on la paiera la fois d'après. Comme M. Fabre, il est actif auprès d'une grande entité parapublique, et la même question s'est posée dans ce cadre. Le PLR cherche des pistes d'économie. La dette subsistera si l'on ne réduit pas les charges, même si la pandémie actuelle peut contribuer à fausser la vision de la réalité.

M. Nobs annonce que M. Ferati et lui-même étant employés par la Commune, ils s'abstiendront de voter. **M. Fabre** redit ce qu'il a dit la veille, à savoir que les conseillers municipaux sont élus par le peuple et que la loi ne les empêche pas de prendre part à ce vote qui concerne l'ensemble du personnel de l'administration communale, et que l'on ne peut assimiler à un privilège. Le Grand Conseil comprend 35% de fonctionnaires, qui se retrouvent également à voter sur leurs compensations.

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 17 non, 5 oui et 6 abstentions.

Amendement n° 11 (PLR). La participation de la Commune au Service incendie et secours (SIS) augmente de 18% en une seule année et motivée par l'augmentation de la population. La contribution a doublé en moins de 10 ans pour

aucune prestation complémentaire réalisée. Nous vivons dans un système complètement schizophrène. Augmentation de charge complètement injustifiée sans contrepartie – fonction 15, nature 36 (réduction de charges de CHF 251'513.-)

M. Serrano indique qu'il s'agit là d'un vieux serpent de mer qui le passionne depuis dix ans. Devant l'augmentation de 18% entre les budgets 2021 et 2022, le PLR n'a fait qu'un bond. Il faut s'interroger sur les prestations du Service incendie et secours (SIS) et sur la réalité de leur augmentation de CHF 700'000.- la première année à environ 1,3 million en 2022. Le PLR souhaite que l'on s'interroge sur la source de ces charges si elles continuent d'augmenter de la sorte, et c'est le dessein de cet amendement, le PLR étant pleinement conscient que cette participation est due en vertu d'un accord en vigueur. Il n'y a pas "plus de feux" aujourd'hui, et cette participation équivaut à plusieurs centimes additionnels. L'hégémonie du SIS embarrasse M. Serrano, surtout devant la pléthore de moyens déployés lors d'intervention où l'on envoie à sept camions de pompiers là où autrefois trois suffisaient.

M. Fabre dit que sur le fond le PS rejoint le PLR au sujet de ce service qui va bientôt coûter une fortune. Il rappelle l'accord des communes sur le fait que la ville de Genève n'a pas à assumer seule les coûts du SIS, mais au sein de l'ACG, la majorité ne soutient pas cette "mégélanie" des pompiers cantonaux. Les excès actuels ne seront pas réglés au sein de cette assemblée mais plutôt par voie de référendum ou auprès du Grand Conseil, car cette facture est aujourd'hui obligatoire. Il ne voit pas comment justifier deux centimes additionnel alors qu'aucune prestation supplémentaire n'est prévue en contrepartie. Sur la forme, il aurait préféré ne pas avoir à se prononcer sur cet amendement que le Conseil municipal est obligé de refuser.

M. Cornuz s'attendait à ce débat sur cette facture importante, tout en étant bien conscient de l'obligation devant laquelle la Commune se trouve en vertu des conventions en vigueur. L'organisation agréée entre la ville de Genève et les communes genevoises émerge du fait que la majeure partie de la population genevoise se trouve en ville de Genève, mais que les pompiers du SIS sous gestion de la ville de Genève interviennent également au-delà des frontières de la ville. L'existence de ces pompiers professionnels se justifie au vu de la nature des interventions effectuées sur le territoire cantonal. La question de savoir si cette facture est trop élevée doit être confrontée à la réalité de la mise en place du groupement intercommunal. Les clés de répartition des coûts tiennent compte de la population de chaque commune mais aussi des entreprises qui y sont établies. La réalité meyrinoise explique de ce point de vue la facture importante dont la Commune doit s'acquitter. Dans la configuration actuelle, la facture est due en entier; le débat est donc intéressant politiquement mais vain en termes comptables.

M. Seeger rappelle quand cette assemblée représente le peuple, qui doit s'exprimer sur ces accords cantonaux, communaux, etc. Ce serait un signal fort du Conseil municipal.

M. Serrano rappelle qu'avec l'entrée en fonction début du groupement en 2022, le montant de la ligne en question augmentera significativement en raison de la réalité meyrinoise évoquée.

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 20 non, 8 oui et 2 abstentions.

Amendement n° 12 (PLR). En 2021, on observe une reprise des activités de tout type mais il convient de freiner les dépenses en 2022 de manière légère et de montrer un esprit de solidarité par une diminution de 2% de la subvention communale – fonction xxx, nature 36 (réduction de charges de CHF 184'219.-)

M. Pierre Boccard explique que dans la recherche d'économies, une coupe linéaire légère de 2% des subventions correspondrait à une baisse de charges CHF 184'219.-. Ce serait un signe de solidarité avec le reste de l'économie, qui a aussi souffert de la crise liée au Covid. Si les charges continuent d'augmenter, il faudra par contre trouver des sources de financement supplémentaires, par exemple une augmentation du taux des centimes additionnels, ou des économies supplémentaires. On peut se demander si certaines associations utilisent bien leur subvention ou si elles reçoivent des subventions trop confortables, si le contrôle est suffisant, etc. Le PLR est conscient que cet amendement ne passera pas la rampe, mais il continue de chercher à identifier des pistes d'économies dans ce budget déficitaire. Il faudra bien que les comptes se retrouvent à l'équilibre.

Mme Leuenberger précise que la ligne visée par l'amendement comprend des associations intercommunales conventionnées comme la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) ou l'accueil familial de jour (AFJ) ainsi qu'une centaine d'associations sises à Meyrin. Elle rappelle que le budget 2021 comprend une somme extraordinaire de CHF 100'000.- destinée aux associations rencontrant des difficultés financières en conséquence de la pandémie. Cette dépense ne s'est pas révélée nécessaire, et la ligne a d'ores et déjà été réduite de CHF 100'000.- pour 2022. La veille continue mais pour l'instant la situation semble stable. Elle rappelle si besoin était que selon les experts le déficit actuel est principalement dû à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) entrée en vigueur en 2020, et qui devrait être résorbée dans les trois à cinq ans, après quoi l'économie devrait reflourir pour voir des recettes encore plus réjouissantes.

Le débat est ouvert.

Mme Hartmann entend le souci du PLR devant le report de charges du Canton vers les communes, qui devront probablement passer à la caisse. Tous les parties sont concernées, et elles espèrent dans ce cadre que les sections communales interpellent leurs députés afin qu'ils exercent leur influence pour limiter ce report. Les Verts sont par principe plutôt contre les coupes linéaires qui provoquent autant d'inégalités que d'injustices, et qui révèlent une lâcheté politique. Or, certaines associations sont cruciales pour l'aide qu'elles apportent auprès de populations précarisées, et Mme Hartmann est perplexe devant les arguments de solidarité avancés, qui lui apparaissent comme une manœuvre dans une situation encore en crise. Les Verts ne soutiendront pas cet amendement.

Mme Lüthi voudrait rappeler à M. Pierre Bocard que les associations jouent un rôle très important dans la société civile par les prestations qu'elles apportent en soutien à l'Etat. Un contrôle peut s'effectuer très facilement en consultant les rapports annuels des associations. Le groupe socialiste ne soutiendra pas cet amendement.

M. Serrano dit aimer "ces soirées où l'on fait de la politique". Dans le discours du PLR, lui semble-t-il, il n'y a aucune lâcheté politique. "On fait ce que l'on dit, et l'on dit ce que l'on fait." Le PLR a bien fait son travail auprès de sa députation cantonale, et cela a été mouvementé lorsque la section meyrinoise a refusé de soutenir la suppression de la taxe professionnelle communale (TPC). Mme Hartmann peut donc être rassurée sur la loyauté du groupe PLR à sa commune. Par ailleurs, il ne semble pas qu'identifier les associations qu'il faudrait moins subventionner relève de la compétence d'un groupe politique. C'est bien au Conseil administratif de distribuer ces subsides. Encore une fois, le PLR cherche des pistes d'économies face à un budget déficitaire, une situation qui pourrait se répéter l'an prochain.

M. Fabre calcule que selon l'économie réalisée selon le pourcentage annoncé, la ligne en question devrait comprendre un montant d'environ 9 millions, ce qui lui fait penser qu'elle contient bien autre chose que les seules subventions aux 120 ou 130 associations communales. Il comprend cependant que l'amendement vise les seules associations meyrinoises. Il rappelle le rôle important des associations dans maints secteurs, et le statut de Meyrin comme l'une des villes genevoises les plus riches de ce point de vue. Il rappelle encore une fois que le déficit actuel est bien conjoncturel et non structurel. Cette situation était bien prévue. Si, par miracle, le ruissellement fonctionne, la Commune pourra renouer avec des chiffres positifs. La loi sur la réforme a particulièrement "plombé" la Commune, et plombera encore les communes un certain temps, comme elle l'a fait dans le canton de Vaud.

M. Tremblet dirige les conseillers municipaux vers les pp. 577-580 du classeur, où se trouvent quatre pages détaillant les subventions octroyées par la Commune, pour un total de 9 millions, dont 2,7 millions pour la FASe, plus de 1,2 million pour l'accueil familial de jour, un pilier incontournable de la petite enfance meyrinoise, et, de façon plus anecdotique et comique, les kermesses que cette assemblée a agréé de doubler hier soir. Il demande de considérer la croissance importante des clubs de sport notamment, qui peinent à absorber la demande actuelle. Aujourd'hui, il serait donc vraiment malvenu de couper des subventions aux associations.

Mme Lüthi demande à M. Serrano comment il imagine que les associations puissent maintenir la qualité de leurs prestations, si l'on en vient à diminuer leurs subventions.

M. Iswala constate que le PLR a de grandes visions, et il apprécie le souci de recherche d'économies. Mais les pistes envisagées lui semblent "gauches". Elles reviennent à retirer le manteau ou le pullover d'un enfant au milieu de l'hiver, alors même que cet enfant n'a pas demandé de nouveau manteau. Il faut lui laisser ce pull et ce manteau pour se protéger durant l'hiver. Tout est résumé là.

M. Serrano rappelle que démonstration a été faite que la RFFA n'est pas forcément le problème puisque les personnes morales semblent plutôt bien se porter actuellement. A M. Fabre, il rappelle que le déficit causé par cette réforme sera assez vite résorbé. A Mme Lüthi, il fait remarquer que personnellement "s'il n'a pas d'argent, il ne s'achète pas certaines choses". Or, la caisse de la Commune accuse 6 millions "de moins". Il fait remarquer au passage qu'une baisse de 2% sur CHF 10'000.- de subsides équivaldraient à CHF 200.-. Il donc faut "arrêter ces histoires", ce procès des "méchants PLR qui veulent enlever 2% de subventions". Sur le football, qui reçoit environ CHF 400'000.-, on peut imaginer l'impact qu'aurait cette baisse, et sur d'autres, qui ne dépensent pas tout leur budget, l'impact sera nul. Encore une fois, le PLR cherche des pistes d'économies.

M. Seeger trouve en effet cette proposition raisonnable, à CHF 2.- de coupe sur CHF 100.-. On ne devra pas vendre son manteau pour autant ou le raccommode. C'est un effort que tout le monde peut faire, comme l'ont fait les services communaux.

Mme Hartmann dit être amusée devant la posture du PLR, qui donne un blanc-seing au Conseil administratif pour choisir ou réduire les subventions, tout en soulignant que cette baisse est linéaire. D'autre part, le même groupe signifie que ces subventions sont des autorisations de dépenser, mais pense qu'il faut les couper de toute manière. Tout cela reste vague et abouti, et manque de courage politique. A M. Seeger, elle fait remarquer que pour des subventions importantes, l'impact sera également plus important. Pour certaines associations, cette coupe signifiera une réduction des impressions ou des capsules de café, mais pour d'autres ce seront peut-être des colis en moins à distribuer. "C'est aussi simple que ça."

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 20 non et 10 oui.

[La pause est déclarée de 20h à 20h45.]

* * *

M. Halimi accueille l'assemblée et passe la parole à M. Clerc et Mme Um pour lecture des amendements restants.

Amendement n° 13 (PLR). Poste directeur adjoint du TFM : ce poste de travail n'a pas été validé formellement par le Conseil municipal. Nous souhaitons une présentation de ce poste en commission – fonction 02/32, nature 30 (réduction de charges de CHF 147'444.-)

M. Pierre Bocard constate que le Théâtre Forum Meyrin a aussi son "fantôme de l'opéra ou son Belphégor". [Rires.] Il explique que cet amendement est déposé pour décanter une situation – comme on le ferait pour un grand vin. Ce poste a

surpris le PLR et d'autres groupes. Il le remet en question ici pour qu'il soit "officialisé" car ce poste n'a jamais été présenté, ni inscrit dans les déclarations du Conseil administratif dans ses communications, mais évoqué seulement en réponse à une question qu'il a lui-même posée en lien à l'offre d'emploi qu'il avait vue. Le PLR ne lance pas la pierre au Conseil administratif, mais demande à pouvoir se prononcer sur ce poste et lever un doute, suite à la déclaration de l'administration selon laquelle ce poste avait été voté par le Conseil municipal, déclaration qui avait jeté "un grand trouble" et a mené chacun à se replonger dans ses papiers. Après vérification par M. Amato, qui a passé en revue les procès-verbaux, ce poste n'a en effet jamais été annoncé dans le cadre des communications du Conseil administratif au Conseil municipal. Il eut en effet été préférable que ce poste soit annoncé dans les communications du Conseil administratif pour que le Conseil municipal puisse se prononcer et le cas échéant déposer une délibération. A CHF 180'000.- par an, ce poste est une charge importante et il faut détendre cette situation. Ce serait aussi agréable de connaître le contenu du cahier des charges de ce poste, et pouvoir rencontrer la personne qui l'occupe d'ores et déjà.

Mme Leuenberger accepte, et elle parle ici au nom du Conseil administratif, que d'un point de vue extérieur, "la démarche autour de cet engagement puisse paraître précipitée et manquer d'anticipation en matière de communication proactive" vis-à-vis du Conseil, y compris la déclaration erronée de l'administration quant à un présumé vote de ce poste, cet engagement révèle la situation tendue au sein de l'administration dans un contexte où le TFM a dû agir en urgence au lendemain du référendum de l'automne 2020 et durant la période Covid, dans le contexte du projet Cœur de cité. Le Conseil administratif a jugé nécessaire de renforcer les compétences du TFM en lui adjoignant un spécialiste de la programmation hors murs au bénéfice d'un réseau d'artistes idoines. Le Conseil administratif a fait usage de sa prérogative qui lui permet, lorsque la situation l'exige, de doter l'administration des moyens nécessaires à la poursuite de sa mission, pour autant que les disponibles budgétaires l'y autorisent.

S'agissant de la communication, la présentation de ce CDD de trois ans au sein du Forum était prévue lors d'une séance de commission en juin dernier, mais la question de M. Pierre Bocard l'a précédée. La personne a été engagée au 1^{er} octobre 2021.

Sachant qu'une programmation hors les murs s'établit environ 12 mois à l'avance, une certaine pression s'exerce sur l'administration puisque l'on est aujourd'hui à moins de six mois de la sortie des activités du Forum de ses murs, pour une période de quatre ans qui verra aussi le départ de certains piliers de l'administration du TFM. Lorsque ces personnes s'en iront, le TFM sera encore dans un contexte extraordinaire dans lequel il ne pourra pas exploiter ses ressources comme il l'a fait durant ces 25 dernières années. Il est en tous les cas prévu de convoquer la commission de culture afin de présenter la personne qui occupe aujourd'hui le poste évoqué.

Enfin, Mme Leuenberger fait son mea culpa, soulignant le Conseil administratif n'est animé que du désir que les activités du TFM puissent se poursuivre dans des conditions dignes et acceptables pour tout un chacun.

Le débat est ouvert.

M. Amato remercie le PLR pour le dépôt de cet amendement. Ce poste a en effet un peu surpris et interpellé les Verts, au niveau de la manière de faire, avec une publication de l'offre d'emploi avant consultation du Conseil municipal. Il remercie toutefois le Conseil administratif de ses explications. Les Verts se réjouissent aussi de rencontrer ce directeur-adjoint du TFM, et de découvrir le cahier des charges et le rôle exact de cette personne. Les Verts ne voteront pas cet amendement, cette personne étant déjà engagée en CDD, et son licenciement éventuel signifiant le paiement de l'intégralité de son salaire sur la période contractuelle. Les Verts souhaitent préciser que cette manière de faire ne doit pas devenir la norme, et il fait en cela toute confiance au Conseil administratif.

M. Fabre prend note du projet de convoquer la commission de culture qu'il préside, et indique que le groupe socialiste acceptera ce poste en refusant l'amendement.

M. Pierre Boccard annonce que le PLR retire l'amendement, son objectif ayant été d'officialiser ce poste et d'entendre les explications du Conseil administratif à ce propos – qui, soit dit en passant, ont été satisfaisantes. Il serait aussi intéressant de rencontrer le directeur-adjoint pour réfléchir au Forum que l'on souhaite pour Meyrin, ce qui est vaste sujet. Une personne nouvelle peut amener une nouvelle dynamique, que les groupes peuvent aussi l'accompagner en fournissant des pistes de réflexion.

M. Halimi prend note du retrait de l'amendement.

Amendement n° 14 (PLR). Nous estimons que la commune de Meyrin dispose déjà de suffisamment de gestionnaires RH avec une soulte de 30% par rapport aux pratique usuelles. Le précédent poste voté ayant été affecté à un case manager, cette tâche a été retirée aux gestionnaires RH – fonction 02, nature 30 (réduction de charges de CHF 86'180.-)

M. Serrano voudrait souligner que le poste précédemment voté a finalement été affecté à une activité de case manager, ce que le PLR trouve pertinent pour les compétences qu'il apporte dans la gestion de cas particuliers. En revanche, le PLR est moins enthousiaste quant à la demande d'un nouveau poste dans un contexte déficitaire. Il rappelle que la proportion standard vise un gestionnaire RH pour 250 collaborateurs, alors que la Commune dispose de 3,8 ETP de gestion RH, soit un gestionnaire pour 176 collaborateurs. On estime qu'il y a une soulte de 30% par rapport aux pratique usuelles. Ce poste apparaît aussi extrêmement cher en comparaison cantonale – on est ici sur des très, très hauts salaires. Pour le PLR, on a ici une piste d'économie, même si pour cela les membres du groupe doivent passer pour des "vilains".

Mme Leuenberger ne souhaite pas répéter l'exposé des motifs déjà présenté en commission. Aujourd'hui le service des ressources humaines dispose de 2,3 ETP de gestionnaires RH pour plus de 400 ETP, soit 700 personnes, ce qui équivaut à environ 300 collaborateurs et collaboratrices par gestionnaire. Le Conseil administratif souhaite pouvoir s'appuyer sur un service RH fiable et capable de maintenir la conformité de l'administration. S'agissant du coût du poste, il faut savoir que le Conseil administratif recherche un profil confirmé avec une expérience de plus de 10 ans, capable de mener une équipe de gestionnaires

malheureusement trop embourbée dans les tâches quotidiennes et manuelles, et qui nécessite une mise à jour en termes de pratique RH, managériale, de formation continue, d'outils de gestion, pour optimiser la gestion des ressources humaines et améliorer la performance globale de l'administration, assurant ainsi des économies futures.

M. Amato comprend que la proportion est plutôt de 150 collaborateurs par gestionnaire. Dans un contexte comptant une centaine de profils de collaborateurs différents, on est clairement en-dessous du compte. Ce poste est donc nécessaire aux yeux des Verts, d'autant plus dans le fonctionnement d'un service encore ancré dans le siècle passé.

M. Fabre annonce le PS votera contre cet amendement lancé par des "vilains".

M. Serrano s'est appuyé sur les procès-verbaux de la commission des finances pour le compte des ETP, mais en effet des effectifs de 2,3 ETP ne sont pas suffisants, la norme admise étant de 1/250. S'il l'avait su, le PLR n'aurait pas présenté cet amendement. Le PLR accueillera d'ailleurs toute proposition allant dans le sens de la digitalisation.

Mme Leuenberger précise qu'à ce jour, l'effectif du service RH est de 7,8 ETP en CDI aux RH, soit 1 ETP pour la cheffe de service, 1,8 ETP pour le pôle rémunération, 1,9 d'assistance administrative RH, 0,8 de développement RH, et 2,3 ETP de gestionnaires RH.

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 23 non et 7 oui.

Amendement n° 15 (PLR) : Collaborateur polyvalent – GEB pour la PEF: l'activité doit être reprise par des entreprises externes ou bien par le personnel PEF – fonction 54, nature 30 (réduction de charges de CHF 33'795.-)

M. Grognuz rappelle que ce poste présenté en commission, et dont les tenants et aboutissants sont bien compris par le PLR, est occupé par une personne du MCIE, une expérimentation communale. Il précise que l'on vote ici sur un poste et non sur une personne. Le PLR pense que des tâches couvertes par ce poste pourraient être effectuées par les concierges et par une entreprise externe.

Le débat est ouvert.

M. Scandurra annonce qu'il s'abstiendra de voter, cet amendement concernant un collègue direct.

Mme Hartmann ne reprendra pas les propos de M. Fabre sur les conflits d'intérêts et le vote. S'agissant de l'amendement, elle doute que M. Grognuz sache réellement de quoi il s'agit, à savoir que la GEB est un travail qui nécessite des compétences dans la saisie de données. [On lui fait comprendre que l'on parle ici du service gérance et entretien des bâtiments (GEB) et non de la gestion électronique des documents (GED). Elle s'excuse et rend la parole.]

M. Amato précise que ce collaborateur sera très précieux en libérant les éducatrices du service de la petite enfance de nombreuses tâches, et leur permettant de se concentrer sur les enfants des communiers.

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 20 non, 7 oui, et 2 abstentions.

Amendement n° 16 (PLR). Aide animateur AIN: nous estimons que cette tâche doit être reprise par les concierges itinérants – fonction 34, nature 30 (réduction de charges de CHF 10'494.-)

M. Grognuz explique que le groupe PLR ne perçoit pas la pertinence de ce poste correspondant à 600 heures de travail sur appel, et qui pourraient être prises en charge par les concierges itinérants.

M. Cornuz constate que le PLR n'a pas compris la nature de ce poste d'animateur qui porte sur des relations humaines et ne peut se réduire à un travail de conciergerie ou d'entretien. Aujourd'hui, trois personnes se relaient à temps partiel pour assurer l'animation et l'encadrement des activités des aînés au Jardin de l'amitié, dont l'une contribue aussi à l'organisation d'autres activités proposées par le service des aînés. Les deux autres personnes sont occupées à 50% et 60%, respectivement. L'ouverture actuelle du Jardin sur cinq jours et des horaires limités ne correspond pas à la demande plus importante des aînés, une demande qui s'est intensifiée avec la mise en place de mesures Covid particulièrement destinées aux populations à risque comme le sont les aînés. Ce poste n'appelle pas une vision pérenne, mais permettrait de soulager momentanément l'équipe actuellement surchargée. M. Cornuz recommande donc de rejeter cet amendement qui crée le risque de préteriter l'accueil des aînés au Jardin de l'amitié.

M. Grognuz admet que le PLR n'avait en effet pas compris la nature de ce poste. Il rappelle toutefois qu'un poste de travailleur social HETS avait été voté pour le Jardin de l'amitié, un poste dont la responsable de service avait dit ne pas savoir que faire et dont elle ne se plaint plus aujourd'hui. Il fait également remarquer que 600 heures annuelles correspondent à environ 50 heures mensuelles, soit 12,5 heures par semaine sur appel, un volume modeste qui à son sens ne "sauvera" pas le Jardin de l'amitié. Il retire l'amendement.

M. Halimi prend note de ce retrait.

Amendement n° 17 (PLR). Co-responsable services DSE: cette volonté de doubler les postes de direction ne rime pas à grand-chose. Le complément de poste va à l'encontre des annonces faites à la création du poste - fonction xx, nature 30 (réduction des charges de CHF 39'338.-)

M. Pierre Bocard indique que dans la recherche d'économies, il devient difficile de comprendre la multiplication des postes de codirection. Le PLR s'interroge sur la source de ces demandes, aussi vu aussi des rallonges en temps qui sont habituellement demandées après le vote des postes de codirection à temps partiel.

Le débat est ouvert.

M. Amato sait que les codirections ne sont pas "la tasse de thé du PLR", au contraire des Verts qui y voient le creuset de dialogues féconds entre coresponsables de service en vue de stratégies encore plus ambitieuses pour Meyrin. La codirection au sein du service de développement social et emploi existe

depuis plusieurs années, un temps durant lequel la précarité a encore augmenté à Meyrin, notamment à cause du Covid, et les Verts ne mettent pas en cause la nécessité d'une augmentation du temps de travail. Ils voteront donc contre cet amendement.

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 19 non, 7 oui et 3 abstentions.

Amendement n° 18 (PLR). Aide éducateur pré-stagiaires CDD en assistant socio-éducatif – PEF: la fonction de formateur de la Commune doit rester et des stagiaires doivent pouvoir encore être engagés. Si le Conseil administratif n'est pas accord avec le Conseil d'Etat, il doit traiter ce thème directement sans augmenter les besoins financiers – fonction 54, nature 30 (réduction de charges de CHF 68'161.-)

M. Pierre Boccard annonce que cet amendement est une "provocation" supplémentaire. Le PLR comprend que cette formation comprend deux filières: une filière étude, et une filière apprentissage pour une qualification moindre. Il semble que le Conseil administratif entend favoriser une filière par rapport à l'autre et le PLR souhaite rétablir un équilibre entre les deux. Les deux voies de formation doivent rester équivalentes et donc la possibilité d'un stage doit être maintenue.

Mme Leuenberger précise que ces quatre postes d'aides pré-stagiaires au service de la petite enfance permettaient depuis des années à quatre personnes d'effectuer leurs 800 heures de pratique professionnelle, un prérequis à l'inscription à l'école de la petite enfance. Ces 800 heures peuvent être réalisées dans tout domaine professionnel. Depuis l'entrée du salaire minimum, cette expérience n'est plus reconnue comme un stage mais comme un prérequis pour entrer à l'école. Concrètement, ce sont des personnes qui n'ont pas de compétence particulière dans l'encadrement d'enfants, mais sont payées plus de CHF 4'000.-/mois, presque au même niveau qu'un assistant socio-éducatif (ASE) au bénéfice d'un apprentissage qui gagne, lui, CHF 5'000.- brut/mois à 100%. Ceci crée des situations de tension malsaine entre ces personnes. Le Conseil administratif entend donc demander que la fonction soit redéfinie comme un stage, à travers ce qui s'apparente bien à un "coup politique" destiné à exercer une pression sur l'autorités compétente.

M. Pierre Boccard annonce qu'au vu de ces explications, le PLR retire cet amendement.

M. Halimi prend note.

M. Clerc annonce que l'on passe maintenant au traitement des amendements portant sur des recettes.

Amendement n° 19 (PLR). La baisse des rentrées pour les amendes par les APM est en partie imputable à la pandémie. Avec la reprise des activités envisagées avec la fin probable du COVID ; ajustement – fonction 11, nature 42 (augmentation de recettes de CHF 15'700.-)

M. Serrano dit que depuis son entrée au Conseil municipal, il suit très attentivement l'activité de la police municipale et des pompiers dans la commune. En 2020, en raison de la pandémie, les accidents de la route ont été très rares.

Alors que l'on sort aujourd'hui du plus fort de la crise, les accidents routiers se multiplient (13 morts en 2021) et l'on peut aussi s'attendre à un revenu plus important par le biais des amendes. La circulation à Meyrin a retrouvé sa densité d'avant crise : il est d'ailleurs impossible de sortir de Meyrin aux heures de pointe en soirée. Concernant l'amendement suivant, le PLR pense aussi qu'il faut rétablir un peu d'ordre à Meyrin et que, partant, l'on peut s'attendre à un accroissement du contrôle par les contrôleurs municipaux du stationnement (CMS) et donc des revenus liés, même si le PLR ne se réjouit pas particulièrement à cette perspective. Le montant sera encore à préciser, mais il s'agit d'environ CHF 13'000.-.

En tant que responsable de la sécurité municipale, **M. Cornuz** précise que les lignes du budget 2022 des amendes d'ordre et administratives et des contraventions ont déjà été augmentées de CHF 39'150.- au total par rapport au budget 2021. Il rappelle que si les effectifs des APM et des CMS ont crû ces dernières années, l'objectif premier se concentre sur la proximité. Le but de la police et des CMS est surtout la prévention et l'évolution des comportements à travers le contact et le dialogue, au-delà de la répression. Il n'est pas envisagé d'augmenter la sévérité des contrôles pour augmenter artificiellement le budget des amendes.

M. Cornuz étant intervenu assez longuement, **M. Halimi** demande d'écourter les prises de paroles.

Le débat est ouvert.

M. Fabre renonce à sa prise de parole.

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 21 non, 6 oui, et 3 abstentions.

Amendement n° 20 (PLR). La baisse des rentrées par les amendes par les CMS sont en parties imputables à la pandémie. Avec la reprise des activités envisagées avec la fin probable du COVID ; ajustement – fonction 11, nature 42 (augmentation de recettes de CHF 29'218.-)

M. Serrano renonce à son argumentaire et **M. Cornuz** renvoie à celui qu'il a donné en réponse à l'amendement précédent.

Le débat est ouvert mais personne ne demande la parole.

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 20 non, 5 oui, et 4 abstentions.

M. Clerc précise que plusieurs amendements ont été abandonnés, les capacités budgétaires manquants pour les proposer au vote. On passe à présent aux amendements touchant des investissements.

Amendement n° 21 (Verts). Délibération n° 2021-33a: animations lumineuses de fêtes de fin d'année: "sur 20 candélabres en acquisition décorations non-lumineuses" (charges CHF 26'000.-, diminution d'amortissements de CHF 3'250.-)

M. Amato annonce que les Verts souhaitent modifier l'amendement présenté en commission, soit une modification du libellé de la délibération comme suit: "sur 20

candélabres en acquisition de décorations non-lumineuses". L'idée est que les animations lumineuses déjà acquises ne seront plus remplacées.

Le débat est ouvert mais personne ne souhaite s'exprimer.

Mis aux voix, cet **amendement** est accepté par 16 oui, 3 non et 9 abstentions.

Amendement n° 22 (PLR). Peinture EVE Monthoux (diminution de charges de CHF 61'800.-)

M. Serrano indique que le PLR s'interroge sur la nécessité de repeindre un bâtiment inauguré il y a cinq ans ou six ans. Il suppose qu'une garantie décennale pourrait être invoquée.

M. Tremblet précise que ce bâtiment a été inauguré il y a sept ans en janvier 2015, et qu'il accueille 90 enfants chaque jour, ce qui induit une certaine usure. Les murs sont assez marqués, comme d'ailleurs dans la plupart des crèches et écoles enfantines. Un rafraîchissement des peintures est donc nécessaire.

Le débat est ouvert.

M. Amato trouve qu'un rafraîchissement des peintures blanches six ou sept ans après l'inauguration du bâtiment est plus qu'acceptable. Les Verts vont donc voter contre cet amendement. Il rappelle qu'une garantie peut être invoquée lorsque l'on est en présence de défauts, comme c'était le cas au Jardin Robinson, mais dans le cas présent, il ne pense pas que cela est possible.

M. Fabre trouve aussi que la durée est raisonnable. Il s'interroge par contre sur le choix d'une peinture blanche dans une crèche.

Mis aux voix, cet **amendement** est refusé par 23 non et 7 oui.

M. Halimi déclare que l'examen des amendements est terminé. Il invite les groupes à exprimer leur position sur le budget 2021.

M. Amato donne lecture de la position des Verts :

"En préambule, je tiens à remercier pour l'excellent rapport de M. Grognez, rapide, simple, efficace, à l'essentiel, et qui montre que l'on peut ne pas prendre 12 pages et 45 minutes ou 1h pour résumer les débats de nos commissions qui ont été nombreux.

Dans un contexte économique tendu, marqué par les conséquences de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), le projet de budget 2022 de la ville de Meyrin présente des charges pour un montant de CHF 123 millions et un déficit de CHF 6'209'622.-.

Pour la deuxième année, notre Ville présente un budget déficitaire, résultante des séquelles d'une crise sanitaire sans précédent et de l'impact RFFA.

Un budget présenté il y a un mois avec un déficit proche de la limite autorisée et fixé à la valeur des amortissements: cette limite légale a contraint le Conseil administratif à faire des choix. diminuant certaines charges ou augmentant

certaines recettes. Malgré ces efforts, le résultat du budget est resté bien déficitaire, mais légalement acceptable.

Légalement oui, mais politiquement pas pour les Verts de Meyrin-Cointrin.

La diminution du budget alloué à la commission de la coopération et de la solidarité internationale de 0,7% à 0,5% du budget pour un montant d'économie de CHF 257'061.- était la ligne rouge à ne pas franchir. Cette mesure contraire à nos valeurs, à notre éthique, nous avait alors indignés et inquiétés.

Notre groupe est extrêmement fier de la vision progressiste de Meyrin en matière de solidarité internationale. L'une des rares communes à consacrer 0.7% de son budget à des projets de développement. Notre parti s'est battu et continue de lutter pour la mise en place systématique d'un 0.7% dans tous les budgets des communes du Canton. Consacrer 0.7% à la solidarité internationale, c'est dépasser les égoïsmes nationaux, égoïsmes que nous n'avons pu malheureusement que constater encore le weekend passé à Glasgow.

Il est essentiel de le maintenir, encore plus en temps de crise car les régions dont nous parlons en commission de la coopération sont bien plus durement touchées que nous ne le sommes ici. Des écosystèmes, des régions les plus pauvres dans une précarité et un chaos encore plus profonds. C'est justement en ces temps que notre société doit se montrer encore plus solidaire envers les plus vulnérables, sur le plan local et international.

Heureusement, durant l'étude du budget, une bonne nouvelle est arrivée: les nouvelles estimations fiscales de l'Etat en octobre ont été plus élevées de CHF 5'700'000.-. La Commune a ainsi pu modifier ses estimations fiscale de plus de CHF 6'133'700.-, y compris la nouvelle estimation du fonds de péréquation, ce qui a permis au Conseil administratif de rétablir le taux de l'aide au développement à 0,7% dans le projet budget 2022. Je pense que l'ensemble des groupes leur en est reconnaissant.

Ce budget a l'avantage d'éviter des coupes trop douloureuses. Il se veut visiblement respectueux des différents équilibres. Il se veut anticyclique et solidaire. Il maintient l'ensemble des prestations à la population et poursuit la mise en œuvre des priorités politiques du Conseil administratif, tout en respectant le processus de réduction du déficit qu'il a établi pour un retour à l'équilibre. Ce retour à l'équilibre constitue une obligation légale, fixée par la loi sur l'administration des communes, autorisant ces dernières à présenter des budgets négatifs de manière transitoire durant la période dérogatoire RFFA.

Il poursuit une politique d'engagement du personnel raisonnée et tenant compte des nécessités auxquelles notre administration doit faire face pour pouvoir répondre de manière adéquate aux besoins de la population meyrinoise.

Cependant, plusieurs points nous ont semblé problématiques. Par exemple la suppression de l'édition 2022 de Meyrin propre, la suppression des jubilaires d'écoles, et cela pour une somme globale de CHF 27'000.- soit 0,02% sur un budget de 116 millions. Ces événements sont-ils réellement profitables pour la Commune? Eh bien oui, ces événements facilitent les liens sociaux qui ont tellement été mis à mal durant la crise du Covid-19. Nous avons proposé des amendements en faveur de l'organisation de Meyrin propre (si l'associations qui organise cet événement peut le faire en 2022), et la remise à niveau du budget à CHF 10'000.- par jubilaire fêté en 2022.

Nous comprenons la réinstauration d'une taxe pour chiens modique, mais qui est cohérente avec une vision 'pollueurs-payeurs'.

Nous avons également souhaité saluer les efforts de SOS Chats en matière de déchets. Réduire l'empreinte écologique de ces animaux passe par une meilleure gestion de leur besoins. Permettre à cette association bien utile pour notre commune d'utiliser les 2'000 francs pour satisfaire d'autres besoins peut paraître anecdotique pour certains, mais pour nous c'est un geste symbolique d'importance.

Nous souhaitons également que ce budget intègre un effort encore plus grand sur la mobilité douce. C'est pourquoi nous avons présenté un amendement qui a été accepté, d'augmenter le prix des macarons de parking pour les collaborateurs de la Commune, du DIP et de la FASe. Nous souhaitons envoyer un signal fort en faveur de la mobilité douce et mettre à disposition une partie de ce montant pour inciter le plus grand nombre à se déplacer sans impact environnemental au sein de notre commune.

Nous avons également déposé un amendement sur la délibération d'investissement, ceci afin de poursuivre les buts de la résolution n° 2020-07 sur la réduction de la pollution lumineuse, et la motion n° 2021-05 qui vise à augmenter le nombre de décorations de Noël sur l'ensemble de la commune.

En étudiant ce budget, d'autres éléments ont attiré notre attention. Ainsi, les Verts de Meyrin-Cointrin sont persuadés du bienfait apporté par les codirections de services.

En effet, cela donne les moyens aux responsables de discuter avec un homologue pour élaborer une stratégie, de pouvoir se remplacer lors de vacances ou d'arrêt maladie et accident. De plus, ce mode de fonctionnement permet aussi de répartir les responsabilités et les pressions.

Les Verts de Meyrin-Cointrin restent attentifs à l'importance d'augmenter la mixité et l'égalité au sein de notre administration. Pour cela l'utilisation du CV anonyme est une première étape, mais il y a aussi d'autres moyens de recruter en supprimant les CV, en réalisant des tests spécifiques suivant le poste à repourvoir, avant de rencontrer la personne et d'évaluer ses compétences, motivations, etc.

Nous souhaiterions également remercier le Conseil administratif pour son accueil positif de notre proposition de profiter du remplacement de panneaux de signalisation pour diversifier ceux-ci afin de présenter plusieurs visions et être plus égalitaire.

Notre administration accuse un certain retard sur le recyclage de ses anciens outils de travail, que ce soit au niveau des matériaux avec Matériuum, ou de l'informatique avec d'autres associations.

De plus, nous pensons que lors d'achat d'ordinateurs ou de tout outil technologique, l'achat d'occasion reconditionné devrait être favorisé quand cela est possible, afin de diminuer les coûts et de privilégier le recyclage.

Notre groupe désire avoir la possibilité d'obtenir lors de l'étude des comptes le montant des subventions versées par répartition des genres, afin de savoir si nos subventions sont versées de manière égalitaire.

Dans le même ordre d'idées, et ceci afin de se rendre compte de la réalité du coût global des associations sportives ou culturelles utilisant les installations de la

commune, nous souhaiterions que tous les charges liées aux infrastructures soient mentionnées et rajoutées aux montants des subventions. Par exemple, nous aimerions voir combien le FC Meyrin est subventionné en tenant en compte de la totalité des installations qu'ils utilisent, tout comme l'AHVM, le CP Meyrin, les scouts de Meyrin, etc.

Comme vous avez pu le comprendre, nous avons été déçus que certaines prestations supprimées lors de la première mouture du budget n'aient pas été réintégrées lors des modifications annoncées par le Conseil administratif.

En effet, nous pensons qu'après cette pandémie, il est important que des activités permettant de se rassembler comme les jubilaires ou Meyrin propre soient rétablies au projet de budget. Nous pensons que baisser les subventions à des associations œuvrant depuis longtemps sur notre commune et étant largement reconnues comme utiles pour les citoyens meyrinois n'est pas un bon signal.

En conclusion, nous adressons nos remerciements et nos félicitations au Conseil administratif pour sa présentation transparente et faisant le lien entre son programme de législation et le budget présenté.

Nos remerciements s'adressent également à l'administration, et plus particulièrement au service des finances et Mme Sandra Favre de Oliveira qui nous a présenté avec brio ce projet de budget.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement ce budget amendé, car malgré ses faiblesses, il témoigne d'une réelle volonté d'économie durable, responsable et solidaire."

M. Clerc exprime la position du groupe PDC-VL:

"La tension et l'effervescence qui règnent à l'approche du budget démontrent une fois de plus l'importance de ce moment.

Un grand merci à M. Grognuz pour son rapport.

Un merci également à l'administration pour le travail effectué, et plus particulièrement à Mme Favre de Oliveira, soliste, entre autres, de la partie financière. C'est toujours très apprécié d'avoir tous ces éléments à disposition avec un niveau de détail étendu. Nous sommes conscients des efforts fournis pour transmettre ces documents à jour, notamment avec les changements liés aux dernières modifications notamment en termes de revenus fiscaux revus à la hausse et qui apportent un bon bol d'air frais à la perte qui était alors abyssale.

Merci également au Conseil administratif qui a su écouter le mécontentement des commissaires émis lors des premières séances de commission. Les différentes coupes présentes dans la version initiale n'avaient pas vraiment trouvé d'échos positifs aux yeux des commissaires, quels que soient les bords politiques, d'ailleurs. La nouvelle mouture présentée en tenant compte de ces commentaires était accueillie de manière plus favorable. Ce signal d'écoute est accueilli comme un élément positif. La nouvelle version proposée est plus satisfaisante aux yeux du groupe DC-VL.

Cependant, le groupe DC-VL s'interroge sur les différents postes présentés hors budget dans le courant 2021 et se pose la question de la pérennité de ce genre de procédé. Il souhaiterait que cela reste exceptionnel. En effet, l'engagement d'un assistant social et d'un gérant technique en cours d'année fut peu compris, malgré

les tentatives d'explications. Le groupe DC-VL souhaite souligner que l'exercice du budget sert notamment, pour le Conseil administratif, à présenter les besoins en matière d'engagement de personnel pour l'année à venir, et il souhaiterait que cela reste ainsi. De plus le caractère temporaire des explications justificatives de l'engagement de ces postes contraste avec la vision à long terme de leur engagement en CDI.

Le groupe DC-VL aurait aimé que le Conseil administratif vienne avec un budget un peu plus serré, avec notamment une estimation plus proche des recettes éventuelles. Le montant de la taxe professionnelle par exemple est régulièrement sous-évalué.

En termes de finances, voilà maintenant quelques temps que le budget présenté est proche de l'équilibre ou déficitaire. Les deux dernières années furent notamment impactées par la crise et c'est aussi le cas du budget qui nous est présenté aujourd'hui. Nous prenons note de la volonté du conseil administratif de croire en un déficit conjoncturel. Mais n'attendons pas de nous retrouver avec un déficit structurel pour commencer à réagir. Le groupe DC-VL souhaiterait que le Conseil municipal se penche sur l'étude de mécanismes à mettre en place lors de budgets déficitaires. Ces mécanismes pourraient être activés lors de déficit prévu et serviraient à améliorer la situation de la Commune. La révision du statut du personnel pourrait d'ailleurs être une occasion d'y inscrire de tels mécanismes. Les quelques pistes présentées par le PLR soulèvent des possibilités qui ne devront pas être négligées si les chiffres restent dans le rouge.

En somme, nous devons penser à demain. Au même titre pour le climat, il faut se poser la question pour les finances communales. Quel sera l'héritage que nous laisserons à nos enfants? Que restera-t-il pour construire demain?

Le groupe DC-VL acceptera ce budget avec mais restera vigilant à ce que la situation ne se dégrade pas davantage dans les années à venir."

M. Fabre s'exprime au nom du groupe socialiste:

"En préambule, nous souhaitons remercier M. Grognez pour la lecture de cet excellent rapport. Nous voulons également remercier le Conseil administratif pour ce budget courageux. Nos remerciements ce soir vont également à l'administration et à tous les chefs de service. Un merci particulier à Mme Favre de Oliveira et son service pour la présentation et l'élaboration du présent budget.

En reprenant la lecture de notre prise de position sur le budget 2021, l'idée m'a traversé l'esprit de le reprendre tel quel : vous n'y auriez vu que du feu, tant ils se ressemblent. Marqué par un fort déficit, malgré l'embellie de dernière minute, il faut savoir rester prudent car cette embellie vient des estimations d'une seule personne morale. Comme pour 2021, l'augmentation des charges est très modeste. La situation sanitaire reste préoccupante, malgré une lueur au bout du tunnel. Malgré tout, nous nageons en eaux troubles et nous donnerions cher pour avoir aujourd'hui les comptes 2021.

Voici un extrait de notre prise de position sur le budget 2021: 'Les hypothèses de travail, entre continuation des vagues de fermetures et confinement ou à l'inverse un vaccin disponible rapidement et donc une reprise proche, sont totalement impossibles à établir. Nous saluons ce soir le courage du Conseil administratif d'avoir inclus dans ce budget un tassement des rentrées fiscales.' Cette phrase

reste totalement d'actualité aujourd'hui. Il faut absolument rappeler le contexte de ce budget, une crise sans précédent doublée d'une charge suite à RFFA. Il est souvent objectivement difficile de faire la part des choses, mais le résultat est un déficit de prêt de 6 millions.

Notre situation financière reste extrêmement solide. Notre dette reste modeste en regard de notre budget, et le ratio 'dette sur patrimoine' est, lui, réjouissant. Bien des entreprises privées ou même des régies publiques autonomes envient cette situation. Nous savons que le patrimoine administratif et financier n'est pas du cash. nous n'allons pas vendre le Forum demain matin. Mais ceci représente une sérieuse garantie qui permet de recourir, si nécessaire, à du financement extérieur à un tarif très concurrentiel, voire à des taux négatifs. Ce qui nous permet d'entrevoir les travaux du Cœur de cité avec optimisme.

Comme en 2021, ce budget est anticyclique et va clairement permettre un redémarrage après la crise, tout en garantissant de servir à l'ensemble de la population meyrinoise. Le positionnement de notre Conseil administratif est clair et limpide: il garde le cap – et le bon cap pour le parti socialiste.

Le Conseil administratif a fait un exercice d'économie avec les différents services. Cet exercice est salubre, mais des fois les coupes résultantes sont négligeables à l'échelle du budget et ont causé certaines frictions entre les groupes, chacun se sentant lésé dans un domaine. Merci d'avoir réintroduit le 0,7% pour la coopération et la solidarité internationales avec les dernières estimations fiscales. Même si l'exercice est utile, si un jour nous devons faire réellement un budget d'austérité, ce n'est pas forcément la bonne méthode, mais nous sommes convaincus que nous ne devons jamais arriver à de telles extrémités.

S'il est légitime qu'un Conseil municipal veuille jouer son rôle d'arbitre, force est d'admettre que ce rôle est réduit à jouer les comptes d'épiciers, sans véritable réflexion politique, ni débat et encore moins de concertation sur un plan stratégique et des objectifs partagés à moyen-long terme.

Et qu'en tant que socialistes, entre les petits plus et les petits moins, nous ne retrouvons pas le sens d'une mobilisation solidaire au cœur d'une crise sans précédent.

Nous espérons de tout cœur que le budget 2021 et celui de 2022 sont pessimistes, mais nous ne disposons pas de la boule de cristal.

Ce que nous avons aimé : la présentation des priorités du Conseil administratif de manière claire et transparente, exercice à répéter pour 2023, peut-être un peu plus tôt dans l'année.

Ce que nous avons moins aimé : le fastidieux passage ligne par ligne; il faut vraiment trouver un consensus avec les autres groupes pour nous simplifier le processus budget.

Ce qui nous a fait rire : les feuilles rafistolées, scotchées et imprimées avec du toner 'molachu' des amendements du PLR, mais nous apprécions le fait de les avoir reçues.

Ce budget 2022 bien que frappé du sceau de l'incertitude – et si vous permettez ces néologismes – totalement 'covidé et RFFAisé', convient parfaitement au groupe socialiste. Nous allons voter favorablement l'ensemble des délibérations, et invitons les autres groupes à faire de même."

M. Rheiner donne lecture de la position du MCG:

"Merci au Conseil administratif et au service financier pour tout ce travail.

Pour l'historique, nous avons également beaucoup apprécié cette commission élargie pour nous présenter les orientations du Conseil administratif ainsi qu'une commission des finances élargie pour débiter, qui était tout à fait nécessaire.

Une petite requête pour l'année prochaine – vous en avez un peu petit parlé au cours de cette commission élargie –, ce serait l'étude de ces fameux indicateurs harmonisés MCH2, qui nous permettraient d'avoir, au moins, des sensibilités, avec une réserve toutefois sur l'interprétation que l'on pourrait faire de ces indicateurs. Mais c'est toujours bien de pouvoir prendre le pouls des finances de la Mairie, en particulier concernant l'autofinancement, les chiffres étant très différents entre le CRAF 2020 et ceux présentés dans le classeur (il serait utile d'avoir des éclaircissements) et d'autres indicateurs comme la 'dette par tête'.

Il est toujours bon en période de vaches maigres de voir quelles coupes budgétaires peuvent être faites. Il était en effet très intéressant de voir ce à quoi le Conseil administratif est prêt à renoncer, et très surprenant aussi de voir la coopération passer de 0,7% à 0,5%, ce qui aurait pu en effet constituer un levier.

Il remercie beaucoup le groupe PLR d'avoir mis les pieds dans le plat sur certains points, d'avoir relancé le débat.

Il était également utile de reconsidérer les compétences du Conseil municipal – il est toujours bon de savoir jusqu'où l'on peut aller dans les amendements.

Nous souhaitons féliciter Mme Lüthi pour sa nomination ou plutôt son élection au niveau du Canton.

Nous aurions d'ailleurs deux petits messages pour le Canton.

Le premier sur la compensation financière genevoise des communes frontalières, qui grève le budget annuel communal de 9 millions, et sur laquelle le MCG n'avait pas trouvé preneur de son initiative en 2016 – une Genferèi, cette rétrocession basée sur la masse salariale – car avec l'augmentation de la masse salariale des travailleurs frontaliers à Genève, cette part de charge a tendance à augmenter. L'Association des communes genevoises (ACG) est 'sur le coup' également pour renégocier ce vieux contrat de 1973 entre la Suisse et la France.

Par ailleurs, étant donné la mauvaise nouvelle de l'augmentation des macarons de stationnement pour les collaborateurs, qui a eu mauvaise presse de notre côté, il serait important de revoir des réductions fiscales pour des frais de stationnement d'ordre professionnel, car actuellement ce n'est qu'au niveau du kilomètre que nous pouvons faire des déductions fiscales sur notre déclaration d'impôts.

Un regret: celui de devoir faire une charge à l'aveugle avec l'impôt sur les chiens que nous regrettons. Nous trouvons que ce n'est pas une mesure très, très juste car elle concerne un peu tout le monde à l'aveugle. Peut-être des gens ont-ils plusieurs chiens, peut-être ceux-ci sont-ils les derniers compagnons de certaines personnes âgées.

Deuxième regret: il était intéressant de constater la manière dont sont traités les amendements. Pour une autre fois, je vois qu'il faudrait plutôt commencer par les recettes plutôt que les charges. Nous aurions en effet aimé réintroduire la fonction la plus courte du classeur, c'est-à-dire le thé dansant, car dans le différentiel entre

les charges et les recettes, il ne manquait qu'un petit peu plus de CHF 1'000.-. On reviendra pour une résolution, au moins pour le 1^{er} octobre qui est la journée internationale des personnes âgées."

M. Nobs annonce la position de l'UDC:

"Le groupe UDC remercie M. Grognuz pour son rapport, et le Conseil administratif pour la présentation de son budget en collaboration avec Mme Favre de Oliveira et tous les chefs de service.

Le groupe UDC estime que les économies qui sont faites lors de cette proposition de budget sont des mesurette. Il serait sérieusement temps de se serrer véritablement la ceinture. Il serait aussi intéressant que certains groupes politiques arrêtent de venir à chaque municipal avec des délibérations qui coûtent énormément d'argent alors que nous devrions au contraire faire des économies durant toute cette législature, et peut-être même, la suivante.

C'est pourquoi le groupe UDC ne peut accepter de poursuivre cette fuite en avant et n'économiser quelques milliers de francs à gauche et à droite, alors qu'on est endetté à plusieurs millions.

Le groupe UDC refusera ce budget."

M. Serrano indique enfin la position du PLR:

"Tout d'abord, le groupe PLR tient à remercier M. Grognuz, éminent membre de cette fraction politique, pour son rapport exhaustif et de qualité au sujet de nos travaux de commission des finances.

Pour le surplus, le PLR souhaite remercier M. Amato, président de la commission finances pour la tenue parfaite des séances d'étude. Dans la même veine, nous tenons à exprimer nos remerciements au Conseil administratif 'in corpore' et à l'administration pour le travail considérable fourni dans la préparation des documents soumis à l'étude. Sachez que même si nous ne partageons pas toujours les mêmes visions politiques, nous apprécions à sa juste valeur le travail de préparation fourni. Nous tenons aussi à relever que les travaux sur notre budget communal se sont bien déroulés malgré les contraintes liées à la situation sanitaire actuelle.

Pour le surplus, le PLR de Meyrin-Cointrin relève qu'un climat politique nouveau s'est mis en place avec le Conseil administratif et salue la démarche d'ouverture et de transparence de ce dernier. Nous souhaitons vivement que ce climat d'échange et de travail, malgré nos différences politiques, puisse perdurer à l'avenir.

Il reste malheureusement une ombre au tableau du déroulé du processus d'étude du budget. Malgré nos demandes réitérées, la programmation des séances et la présentation des amendements ne permet pas la consultation en détail et une préparation de qualité du dossier. Encore une fois, notre parti demande qu'une semaine complète entre la fin des commissions finances et la présentation des amendements soit prévue. Ceci se pratique sans problème en ville de Genève et dans d'autres communes et nous ne comprenons pas qu'à Meyrin ceci soit apparemment impossible.

Chapitre 1 : Au sujet de l'étude du budget et du processus budgétaire

Notre parlement de milice s'est saisi pendant de nombreuses soirées de la thématique du budget communal, car c'est le devoir de notre tâche comme élus du peuple. Néanmoins, le PLR regrette que ces séances de commission aient été convoquées en mode simple et non élargi. En sus, un parti politique a essayé de raccourcir encore l'étude du budget. Il n'y a pas de conseillère ou conseiller municipal de 'seconde zone' et chaque élu doit être en mesure de comprendre à minima ce qu'il va voter en appuyant sur son bouton-poussoir. Notre hémicycle comporte, et c'est une bonne chose, un bon nombre de nouveau élus et élues qui doivent assumer leurs choix en toute connaissance de cause.

Malgré une situation sanitaire toujours incertaine et chancelante, les Meyrinois doivent être rassurés car même en ces temps difficiles où la méfiance et le déni de confiance face aux autorités se fait jour, nous pouvons affirmer que nos travaux ont été conduits correctement.

Chapitre 2 : Une deuxième année 'post-Covid'

En 2020, quasiment jour pour jour, je vous déclare: 'On peut clairement qualifier l'année 2020 de premier millésime du siècle par l'ampleur du tsunami qui balaye nos certitudes, bouscule notre rythme de vie, vilipende la convivialité et propage l'anxiété et la peur, et jette ainsi partie de notre population dans une précarité sans précédent. Clairement, il y aura un avant- et un après-Covid. La pandémie qui nous frappe nous renvoie à de bons vieux principes que certains ont malheureusement oubliés par le passé.'

Une année après, il faut absolument relever que tous les orages qui planaient sur nos têtes se sont en grande partie évanouis – mais pas tous. Notre économie est résiliente, robuste et créative, et nous pouvons l'observer dès à présent.

Malgré des annonces très alarmistes sur la santé des entreprises, le PLR Meyrin-Cointrin note que c'est bien leur bonne santé qui permet de réduire notre déficit de 12 à 6 millions pour cette nouvelle année. Ceci est bien la preuve que ce n'est pas RFFA qui est le bouc-émissaire de notre déficit, mais bien la crise du Covid.

Dans le cadre du budget 2022 présenté à notre Conseil, le PLR note avec satisfaction que le Conseil administratif et l'administration ont tenu une ligne cohérente sur la maîtrise des charges, mais trop timide à notre sens.

En effet, le PLR vous a proposé pas moins de 20 amendements afin de réduire notre déficit. C'est bien le rôle d'un parti politique que d'être force de proposition, et nous les PLR assumons parfaitement cette posture. Avec le gel d'une demi-annuité et d'une contribution de solidarité de 2% sur les subventions, nous sommes arrivés à la conclusion de bien-fondé de cette proposition. Il s'agit ici simplement de ne pas dépenser ce que nous n'avons pas. L'effort demandé est modeste mais la portée permet une réduction substantielle du déficit de 20% corrélé avec les autres mesures présentées.

D'autres communes de notre canton sont prêtes à prendre des mesures moins timides que Meyrin. Notre Conseil administratif nous présente donc un budget toujours déficitaire de 6 millions, et n'a pas voulu prendre de mesures dans le domaine des ressources humaines et des rémunérations qui auraient de nature à réduire ce déficit. Dans tous les cas, nous regrettons que ces propositions ne soient pas venues sur la table, et par la même occasion le débat politique démocratique qui aurait permis, peut-être, d'évaluer de nouvelles pistes d'économies. Ceci m'inspire ce que disait un célèbre homme politique et j'aimerais

la partager avec vous : 'J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de la vaincre.' C'est Monsieur Mandela qui le disait.

Il y a trois ans, nous avons proposé à ce conseil la mise en place d'un fonds destiné à atténuer les effets de RFFA. Certains s'étaient bien amusés de notre proposition. Si ce dernier avait été voté, nous ne serions pas là ce soir pour discuter d'un déficit. Dont acte.

Dans l'ensemble, nous n'avons pas été très 'emballés' par les nouveaux postes que nous jugeons pour certains luxueux. Pour d'autres, nous y trouvons une nécessité, toujours dans l'optique d'une sortie de crise qui se fait attendre. Nos charges de salaires croissent plus vite que la population et nous ne voyons toujours pas arriver des états généraux communaux à même de mettre à plat les politiques publiques et la manière de les rendre à notre population. Cette dernière n'augmente plus mais les nouveaux postes, eux, poussent comme les champignons en automne.

Vous l'aurez bien compris, notre groupe politique n'est pas enclin à voter un budget déficitaire alors que nous aurions pu faire bien mieux. Comme certains se plaisent à le dire, 'le PLR de Meyrin-Cointrin se trouve dans l'opposition' et nous devons dire que ceci ne nous pose pas de problème mais a plutôt un effet de galvaniser nos énergies et de nous battre pour nos positions, même si la majorité balayera celles-ci.

Notre commune restera bien à flot et ne partira pas à la dérive, mais les dettes s'accumulent. Qui va payer cette dette que vous êtes sur le point de voter ce soir? Cette question est centrale, et le PLR est très déçu du manque de courage politique de notre Conseil à trouver des économies.

Pour terminer, chaque élue et chaque élu doit se poser la question de son action et de sa mission. Il ne s'agit ici de culpabiliser qui que ce soit mais nous avons la responsabilité des finances de notre commune. Lorsque les temps sont durs, il convient de trouver des solutions afin de réduire la dette et c'est la démarche que nos communiens attendent. Le PLR s'est trouvé bien seul dans cet hémicycle à la recherche d'économies et nous déplorons ce fait. La responsabilité politique est l'essence même d'un délibératif digne de ce nom. Nous ne goutons pas vraiment la tactique de la caisse enregistreuse, qui semble être la norme dans notre commune.

Le PLR est lucide sur l'issue de ce vote, mais vous propose et vous recommande de le refuser. Néanmoins, conscient des déclarations précédentes, il est bien clair que ce vote sera accepté, mais le PLR restera sur sa décision de ne pas voter ce budget."

Tous les groupes s'étant exprimés, **M. Halimi** les remercie et annonce le vote des délibérations concernées par les points 13 à 18 de l'ordre du jour.

Il commence par mettre aux voix **la délibération n° 2021-28a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'422'194.- brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2022-2026

Vu la délibération n° 2018-14a destinée à financer la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques, dont les dépenses se montent à CHF 659'294.- au 1^{er} août 2021 pour un budget total de CHF 1'006'000. - avec une prévision d'un solde positif pour la fin d'année estimé à CHF 250'000.- ;

Vu la nécessité de renouveler les équipements en place et l'évolution des besoins ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2021-2031 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 28 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de réaliser les travaux d'infrastructure et d'acquérir le matériel et les logiciels informatiques pour la période 2022-2026,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'422'194.-** destiné à cette acquisition,
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense prévue comme suit dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022 :
 - CHF 1'137'194.-, en 4 annuités (systèmes informatiques et communication)
 - CHF 235'000.-, en 5 annuités (logiciels)
 - CHF 50'000.-, en 30 annuités (génie civil – fibre optique),
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de **CHF 1'422'194.-** (maximum : crédit brut) afin de permettre l'acquisition de ce bien.

M. Halimi met ensuite aux voix la **délibération n° 2021-29a**

relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à CHF 30.-.

M. Halimi met encore aux voix la **délibération n° 2021-30a**

relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'340'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire, dans certains cas, difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail composé de 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du Fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la Commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions de francs ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 30 OUI À LA MAJORITÉ SIMPLE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'340'000.-** pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif

(sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),

3. d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2023,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

M. Halimi met ensuite aux voix la **délibération n° 2021-31a**

relative aux indemnités allouées en 2022 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2022 ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de fixer les indemnités allouées au Conseil administratif à **CHF 466'727.-**,
2. de fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à **CHF 242'500.-**,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2021 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs/maire et adjoints
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

Pour la délibération, **M. Pierre Bocard** demande le vote nominal. Il est suivi du nombre suffisant de conseillers municipaux. **M. Halimi** prend acte.

Mme Um procède au vote nominal de la **délibération n°2021-32a**

relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2022 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

**Séance du 17 novembre 2021
tenue en séance ordinaire**

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 128'417'528.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 514'498.-, soit net CHF 127'903'030.-) aux charges et de CHF 122'207'906.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 514'498.-, soit net CHF 121'693'408.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF - 6'209'622.- ;

Attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF - 6'209'622.- et résultat extraordinaire de CHF 0.- ;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 8'513'710.- ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à 44 centimes ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune s'élève à 100 centimes ;

Attendu que le coût annuel du Fonds d'art contemporain présente un montant de CHF 127'536.- de coût de fonctionnement et de CHF 300'000.- de coût d'investissement, soit un total de CHF 427'536.- ;

Attendu que le coût annuel du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité présente un montant de CHF 349'309.- de coût de fonctionnement et de CHF 365'000.- de coût d'investissement, soit un total de CHF 714'309.- ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 51'249'629.- (dont CHF 1'336'566.- concernant le patrimoine financier) aux dépenses et de CHF 2'124'141.- (dont CHF 1'260'380.- concernant le patrimoine financier) aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 49'125'487.- ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 8'513'710.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 40'611'777.- ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants, relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 23 OUI ET 7 NON

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de **CHF 128'481'428.-** (dont à déduire les imputations internes de CHF 514'498.-, soit net CHF 127'966'930.-) aux charges et de **CHF 122'257'906.-** (dont à déduire les imputations internes de CHF 514'498.-, soit net CHF 121'743'408.-)

aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à **CHF -6'223'522.-**, cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -6'209'622.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-,

2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à 44 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 100 centimes,
4. de fixer l'alimentation du Fonds d'art contemporain à CHF 427'536.- conformément à son règlement voté le 16 novembre 2021,
5. de fixer l'alimentation du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité à CHF 714'309.- conformément à son règlement voté le 16 novembre 2021,
6. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de CHF 40'625'677.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
7. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts du même genre, qui viendront à échéance, et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Résultat du vote nominal:

Amato Maurice	oui	Husanovic Sanida	oui
Billet Isabelle	oui	Iswala Placide	oui
Boccard Damien	oui	Lorentz Sébastien	non
Boccard Pierre	non	Loureiro Daniel	oui
Boccard Yolande	oui	Lüthi Badia	oui
Brocard Eric	oui	Makolli Albion	non
Bucher Denis	oui	Murciano Claudine	oui
Clerc Tobias	oui	Nobs Cyril	non
Dimopoulos Elisa	oui	Rheiner Fabrice	oui
Fabre Michel	oui	Saratsiotis Louisa	oui
Ferati Bektesh	non	Scandurra Alessandro	oui
Fontanini Marco	oui	Seeger Pascal	oui
Gognuz Fabien	non	Serrano Philippe	non
Hartmann Esther	oui	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Hillemanns Hartmut	oui	Um Esther	oui

M. Halimi soumet enfin au vote la **délibération n° 2021-33a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'225'586.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2022 du patrimoine administratif et financier

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2021-2031 dans lequel les projets sont planifiés ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de procéder aux travaux de gros entretiens et à l'acquisition des biens 2022 du patrimoine administratif et financier,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 2'225'586.-** destiné à ces dépenses,
3. de comptabiliser la somme de CHF 2'145'174.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 2'145'174.- dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, de la manière suivante :

Entretien :

CHF 126'390.- rubrique 02.330 en 10 annuités,
CHF 3'975.- rubrique 15.330 en 10 annuités,
CHF 645'644.- rubrique 21.330 en 10 annuités,
CHF 133'300.- rubrique 32.330 en 10 annuités,
CHF 694'745.- rubrique 34.330 en 10 annuités,
CHF 133'758.- rubrique 54.330 en 10 annuités,
CHF 41'224.- rubrique 61.330 en 10 annuités,
CHF 64'620.- rubrique 73.330 en 10 annuités,
CHF 7'539.- rubrique 77.330 en 10 annuités,
CHF 25'000.- rubrique 34.330 en 40 annuités,

Acquisitions (biens meubles) :

CHF 158'930.- rubrique 02.330 en 8 annuités,
CHF 29'190.- rubrique 21.330 en 8 annuités,
CHF 6'000.- rubrique 32.330 en 8 annuités,
CHF 33'173.- rubrique 34.330 en 8 annuités,
CHF 36'720.- rubrique 54.330 en 8 annuités,
CHF 2'700.- rubrique 55.330 en 8 annuités,
CHF 1'133.- rubrique 61.330 en 8 annuités,
CHF 1'133.- rubrique 73.330 en 8 annuités,

5. de comptabiliser la somme de CHF 80'412.- directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'225'586.- afin de permettre l'exécution de ce crédit.

* * *

19. Annonces de projets.

Néant.

* * *

20. Propositions individuelles.

M. Clerc propose d'inscrire dans le cadre du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité le projet de concours visé par la délibération n° 2021-36 présentée par Esther Hartmann, Louisa Saratsiotis et Damien Boccard, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant la mise en place d'un concours visant à soutenir les initiatives facilitant une transition économique écoresponsable, sociale et solidaire sur la commune de Meyrin.

M. Grognuz demande que soit convoquée la commission administration générale pour évoquer le départ annoncé de la responsable du service des ressources humaines.

* * *

21. Questions.

MM. Damien Boccard et **Fabre** demandent également de convoquer la commission administration générale pour évoquer le départ annoncé de Mme Bovin, responsable du service des ressources humaines, venue présenter ce service et ses orientations le 29 septembre en commission administration générale.

Ils sont surpris, comme l'est apparemment le Conseil administratif, et regrettent le départ de cette collaboratrice. Ils souhaiteraient en connaître les tenants et aboutissants, et obtenir des explications autour du choix de cet engagement et des coûts induits, et à propos de la contradiction entre le discours de cette personne qui avait admis avoir conscience que son arrivée dans le secteur public correspondrait à une baisse de revenus, et son retour prochain dans le secteur privé. Il souhaiterait donc comprendre ce départ, et également la direction que prendra désormais le service des ressources humaines.

M. Bucher attire l'attention du Conseil administratif sur la dangerosité du chantier ouvert il y a environ deux semaines sur un axe cantonal au carrefour des Convergences à l'intersection de la route de Meyrin, de l'avenue Jacob-Daniel-Maillard, et de la rue des Arpenteurs. Les piétons en provenance du quartier des Vergers et désirant prendre le tram doivent soit (1) passer entre les barrières de chantier, se frayer un chemin à l'intérieur du chantier (matériel et machines) – et encore c'est la solution la moins pire, (2) escalader un muret depuis la tour des Ailes, et encore, il y a quelques jours c'était impossible en raison d'un grillage en plastique, ou (3) suivre le chemin indiqué pour les piétons – le plus dangereux car les gens se retrouvent sur les rails du tram en plein milieu de carrefour, dos aux voitures qui descendent. M. Bucher suppose que le Conseil administratif est au courant de la situation, et demande quelles démarches ont été entreprises pour la sécurité des Meyrinoises et des Meyrinois. **M. Cornuz** répond que les services sont en effet au fait de la dangerosité de ce carrefour, qui est en effet de compétence cantonale, mais se pencheront de toutes les façons sur cet élément afin de trouver des solutions et d'améliorer la sécurité. Des détails seront communiqués en décembre.

M. Halimi demande où en est le traitement de la résolution sur les CV anonymes, et quel sera l'impact du départ de la directrice des ressources humaines sur cet objet.

* * *

M. Halimi remercie l'administration pour le travail fourni, et le Conseil municipal municipaux pour la qualité des débats. Il remercie également l'assemblée pour l'indulgence dont elle a fait montre vis-à-vis de cette première présidence.

Il cède la parole à Mme Lüthi qui a demandé à pouvoir adresser au Conseil municipal un mot d'adieu à l'occasion de sa dernière plénière. Celle-ci a dû en effet démissionner de sa charge électorale pour rejoindre le Grand Conseil où elle a été élue.

Mme Lüthi s'exprime en ces termes :

"Chers et chères collègues,

L'année 2021 est une année très particulière pour moi. Cette année marque en effet mes dix ans de siège en tant que conseillère municipale à Meyrin et cela pour trois législatures consécutives.

J'aimerais commencer mon mot d'adieu par remercier la population cointrinoise et meyrinoise, qui m'a élue en m'accordant leur confiance pour les représenter et défendre leurs intérêts au sein du Conseil municipal.

Avec toutes ces années, j'ai vécu une belle expérience municipale ponctuée par des succès et par des défaites dans l'espoir d'un changement vers le meilleur. Et dans ce train de lutte, au sein de ce conseil imprégné de différentes couleurs politiques, ce fut un grand plaisir pour moi dans mon chemin de croiser des personnes engagées et passionnées pour défendre l'intérêt public des citoyennes et citoyens de notre commune, chacune et chacun avec ses convictions, ses propres valeurs. Et j'aimerais souligner que j'ai toujours admis que le but fondamental qui nous réunit tous ici reste le même, malgré la divergence de la vision politique que porte chaque parti même si je ne partage pas les principes de certains et certaines.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude et à témoigner de mon estime à chacune et chacun de nos conseillers et conseillères anciens et nouveaux pour contribuer aux qualités des débats qui se passent 'généralement' dans le respect et dans le calme.

J'ai beaucoup apprécié que mon engagement au sein de ce municipal m'ait permis de me rapprocher de la population, plus particulièrement les Cointrinoises et les Cointrinois. J'ai endossé ce rôle de relais pour faire entendre la voie d'une population qui parfois se sent oubliée. Heureusement, qu'il y a encore Mme Husanovic qui peut continuer à porter la voix de ce quartier un peu isolé par sa situation géographique.

Par mon acceptation du mandat du Grand conseil, la porte de la municipalité se ferme, mais une autre plus grande s'ouvre. Pourtant, je quitte ce Conseil municipal avec une grande émotion. Et pour me consoler, je me dis que mon combat et ma lutte sont toujours les mêmes, ils ne font que continuer à une autre échelle. Ils sont toujours imprégnés par les mêmes valeurs socialistes qui m'ont toujours animées et motivées. Je saisis cette opportunité pour remercier mon parti pour tout le travail qu'il mène et les efforts qu'il produit pour assurer la transition vers une société solidaire où on ne demande pas plus que la dignité humaine soit assurée pour chaque personne, quelle que soit sa différence.

Je profite également de remercier le Conseil administratif, à qui je souhaite plein de succès dans son mandat. J'associe à ces remerciements l'administration pour l'excellent travail de la gestion des affaires de la commune, sans oublier toutes les collaboratrices et les collaborateurs de la Commune, plus particulièrement celles et ceux qui veillent au bon déroulement de séances, que ce soit dans les commissions ou dans les plénières.

Merci encore une fois à toutes et tous.

Vous allez me manquer, plus particulièrement les personnes avec qui j'ai partagé des moments de convivialité, d'émotions ou de complicité. Avant de terminer, je tiens à souhaiter à M. Francisco Sanchez, qui me succédera, plein de succès et de bonnes expériences.

Merci."

[Applaudissements.]

Mme Lüthi propose une photo de groupe.

M. Halimi lève la séance.

[Nouveaux applaudissements et bravos, les conseillers municipaux se rassemblent pour une photo de groupe.]

La séance est levée à 22h55/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 14 décembre 2021.

Le 1^{er} secrétaire :

Tobias Clerc

Le 1^{er} vice-président :

Hysri Halimi